

Politique du journal communautaire

L'Écho de Cantley concernant l'espace informationnelle allouée

à chaque candidat lors des élections municipales 2009.

Considérant l'approche d'élections municipales à Cantley en novembre 2009, le conseil d'administration de l'Écho de Cantley a établi la politique suivante pour tous les candidats aux postes de maire ou conseillers municipaux.

- Chaque candidat officiel se verra allouer gratuitement un (1) article de cinq cent (500) mots français et sa traduction en anglais (500 mots) dans une parution mensuelle du journal L'Écho de Cantley (date d'effet : 15 avril 2009).
- Le candidat devra produire lui-même son texte et le traduire. Il devra le soumettre à l'Écho de Cantley avant la date de tombée pour le mois de parution. Le candidat est entièrement responsable du contenu et de la qualité du français/anglais du texte. (Le texte ne sera pas corrigé par l'Écho).
- L'Écho se garde la possibilité de ne pas publier le texte, si un langage diffamatoire est utilisé ou si le contenu est trop négatif. Cette décision de l'Écho sera sans appel.
- Si un candidat voudrait publier un deuxième texte dans les pages de l'Écho, ce texte sera considéré comme de la publicité et sera facturé au taux habituel de l'espace publicitaire dans le journal.
- Les candidats pourront bénéficier d'un (1) seul droit de réplique gratuit dans notre chronique de «lettres ouvertes». Toute autre réplique sera considérée comme de la publicité et sera facturée comme telle. Naturellement, le contenu du droit de réplique devra respecter nos critères sur le langage diffamatoire.
- L'Écho se garde la possibilité de produire un article de fonds sur la campagne électorale avec le profil de chaque candidat, une analyse des enjeux de la campagne et la position du journal ainsi que les recommandations aux citoyens.

La présente politique du journal communautaire L'Écho de Cantley sera distribuée aux politiciens actuels de la municipalité et au directeur général de la municipalité et président d'élection qui est prié d'aviser tout nouveau candidat de la présente politique. Elle sera publiée dans le journal en juin 2009 et affichée sur notre site internet :

www.echocantley.ca

Le Conseil d'administration de l'Écho de Cantley en date du 6 mai 2009.